

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PREUILLY SUR CLAISE
Séance du 20 MAI 2021

Le vingt mai deux mille vingt et un, le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 mai 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Preuilly-sur-Claise, sous la présidence de Monsieur CHARRIER Jean-Paul, Maire de Preuilly-sur-Claise.

Présents :

M. CHARRIER Jean-Paul Maire, M. THOREAU Gérard, M. ROBERT Henri Adjoints, Mme DEBERNE Yolande, M. BERNARD Bruno délégué aux finances, M. VERON Jean-François, M. JALON Benjamin, Mme PÉROT Dorothée, Mme MERCIER Marion, Mme BOTTEMINE Charlotte, M. BARTHÉLÉMY Mathieu. M. CRON Patrick et M. HOUSSEAUX Gérald.

Mandats donnés : Mme STAMFELJ Marie-José (donne pouvoir à M. THOREAU Gérard)
Mme CHEVRY Valérie (donne pouvoir à M. BARTHÉLÉMY Mathieu)

Nombre de Conseillers en exercice : 15- Présents 13- Votants 15 - Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H30.

Secrétaire de séance : Mme PÉROT Dorothée

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 avril 2021.

Monsieur BARTHÉLÉMY Mathieu revient sur la délibération n°2021-030 en date du 08 avril dernier relative à la présentation et l'approbation du compte administratif, et fait référence à l'article L2121 du CGCT qui énonce que le conseil municipal doit élire son président et non le désigner. Monsieur le Maire prend note de l'observation et indique qu'il en sera tenu compte l'année prochaine.

Monsieur le Maire présente Madame BADET Directrice de l'EHPAD.

Une note a été remise à chaque conseiller, faisant le point sur la situation et les perspectives à l'EHPAD de Preuilly sur Claise pour donner suite à l'incendie.

INTERVENTION DE MADAME BADET- Directrice de l'EHPAD :

Elle donne lecture de la synthèse des actions menées et à venir depuis l'incendie survenu le 4 novembre 2020 à l'EHPAD, l'objectif de cette note étant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal de Preuilly sur Claise disposent du même niveau d'information.

Monsieur Gérald HOUSSEAUX demande si une date est prévue pour la reprise des fonctions supports et du PASA (Pôle d'activités de Soins Adaptés). Madame Badet répond que la reprise du PASA pourrait avoir lieu en janvier et dans quelques années pour la réintégration des résidents.

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY souhaite connaître l'impact humain à la suite de cet incendie. Madame BADET précise que sur 89 emplois ETP (équivalent temps plein), 20 sont suspendus afin de réduire la masse salariale en raison de la suppression de 34 lits.

Monsieur Bruno BERNARD demande s'il y a un réel besoin de récupérer les 34 lits. Madame BADET informe que le Conseil Départemental établit un schéma de l'autonomie afin d'évaluer les besoins. D'autre part, Le Conseil Départemental et l'A.R.S. (Agence Nationale de Santé) se concertent pour évaluer les besoins en tenant compte des personnes qui souhaitent rester à domicile, ce qui permettra de se positionner en fonction des demandes sur le territoire Lochois.

Monsieur Gérald HOUSSEAUX évoque l'impact sur les résidents. Madame BADET indique que les équipes et pompiers ont été formidables, qu'à ce jour les choses se stabilisent. Le SIAD et le portage des repas continuent de fonctionner.

Les travaux sont pris en charge en partie par les assurances.

Monsieur le Maire remercie Madame BADET pour ses explications.

Monsieur le Maire précise que la délibération relative à « l'autorisation de vente de plusieurs parcelles au lotissement La Saulaie à « Ages et Vie » inscrite à l'ordre du jour, doit être retirée en raison d'attente d'informations. Les discussions se poursuivent et un rendez-vous en Mairie est prévu avec Madame ROLAND (ABF) et « Ages et Vie » afin de présenter le projet sur plusieurs terrains.

Il indique également qu'il y a les mêmes projets sur les communes du Grand Pressigny et Yzeures sur Creuse à savoir 16 lits sur chaque commune.

2021-036 RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2021-020 relative au siège du futur centre de santé de la Région-Centre Val de Loire

Par délibération du 18 février 2021, le conseil municipal délibérait sur le futur centre de santé de la Région-Centre Val de Loire.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que M. Mathieu BARTHÉLÉMY a demandé le retrait de cette délibération lors de la séance du 1^{er} avril dernier, car celle-ci avait pour objet l'ajout d'une délibération au conseil municipal sans avoir été inscrite à l'ordre du jour.

D'autre part, la Commune a reçu un courrier en date du 1^{er} avril 2021 de la Sous-Préfecture l'informant d'une requête de l'un des conseillers municipaux la sollicitant sur différents sujets relatifs au fonctionnement des instances municipales.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n°2021-020 du 18/02/2021.

Par conséquent Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir retirer la délibération citée ci-dessus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

RETIRE la délibération n°2021-020 relative au siège du futur centre de santé de la Région-Centre Val de Loire.

2021-037 RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2021-021 relative au projet de centre de santé multi-sites

Par délibération du 18 février 2021, le conseil municipal délibérait sur le projet de centre de santé multi-sites.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que M. Mathieu BARTHÉLÉMY a demandé le retrait de cette délibération lors de la séance du 1^{er} avril dernier, car celle-ci avait pour objet l'ajout d'une délibération du conseil municipal sans avoir été inscrite à l'ordre du jour.

D'autre part, la Commune a reçu un courrier en date du 1^{er} avril 2021 de la Sous-Préfecture l'informant d'une requête de l'un des conseillers municipaux la sollicitant sur différents sujets relatifs au fonctionnement des instances municipales.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n°2021-021 du 18/02/2021.

Par conséquent Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir retirer la délibération citée ci-dessus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

RETIRE la délibération n°2021-021 relative au projet de centre de santé multi-sites.

2021-038 ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N° 24 « Les Ragots » MITOYEN AVEC LA COMMUNE DE BOUSSAY

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2020-070 en date du 15 octobre 2020, le conseil municipal a pris acte de la demande de M. et Madame ANDRÉ, propriétaires riverains du chemin rural n°24, et a accepté la procédure d'aliénation de chemin rural dans les conditions prévues par la réglementation.

Une enquête publique a été ouverte du 15 février au 1^{er} mars 2021 inclus, soit une durée de 15 jours.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable, sans réserve, à l'aliénation de ce chemin rural d'une superficie de 1a39ca.

Rien ne s'oppose par conséquent à ce que le chemin rural soit cédé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTTE le rapport d'enquête publique relative à la vente d'une partie du chemin rural n°24 3Les Ragots » tel que présenté,

DECIDE de l'aliénation du chemin rural, moyennant le prix d'un euro le m² en référence à la délibération n°2020-070 du 15/10/2021.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre les documents concernant cette aliénation au Notaire chargé d'établir l'acte.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette vente.

2021-039 PRISE EN CHARGE DES OBSEQUES D'UNE PERSONNE INDIGENTE ET ACCEPTATION DE DONNS

Monsieur le Maire précise que la commune peut être amenée à prendre en charge les frais d'obsèques pour les indigents (article L2213-7 du Code des Collectivités Territoriales), mais également pour les personnes décédées dont la situation financière ne leur permet pas de pouvoir s'acquitter de ces frais.

Un décès est survenu en début d'année qui remplit ces conditions. Le devis des Pompes Funèbres Dhumaux est d'un montant de 3506,67€. Trois personnes ont apporté leur soutien en déposant des chèques sous forme de dons dont le montant s'élève à 1200,00€

Il reste à charge de la commune la somme de 2306.67€ à régler aux pompes funèbres.

Monsieur le Maire propose la prise en charge par la Commune la somme de 2306,67€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le paiement de la facture d'un montant de 3506,67€

ACCEPTTE les dons qui s'élèvent à la somme de 1200,00€ relatifs à ces frais d'obsèques

PRECISE que les crédits budgétaires sont inscrits.

2021-040 ADHESION A L'ASSOCIATION « LES CROQUEURS DE POMMES DE TOURAINE ».

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Croqueurs de pommes de Touraine » a fourni plusieurs arbres fruitiers (12 myrobolans-20 poiriers- 21 pommiers) dont la somme s'élève à 343,00€ pour être plantés à l'automne 2022 dans le verger participatif.

D'autre part, l'association apporte des conseils pour la plantation et le greffage des arbres fruitiers.

Monsieur le Maire propose l'adhésion à cette association moyennant 30 euros et le versement d'une subvention de 343,00€ pour la fourniture des arbres fruitiers.

Les écoles et collèges seront associés à ce projet. Preuilly sur Claise est la 27^e commune à adhérer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'association « Croqueurs de pommes de Touraine »

ACCEPTTE le versement d'une subvention pour un montant total de **373,00€** dont 343,00€ à titre exceptionnel.

CHARGE le Maire d'émettre le mandat correspondant à l'association « Les croqueurs de pommes de Touraine ».

2021-041 POINT DES ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'un courrier en date du 23/06/2020 avait été adressé aux associations locales, sollicitant une copie du budget et du compte de l'exercice de 2020.

A ce jour deux associations ont répondu, il s'agit de « l'U.N.R.P.A » qui ne souhaite pas de subvention pour l'année 2021 et de « l'A.A.P.P.M.A La Brême » qui sollicite une subvention de 200,00€ afin de poursuivre les actions de reempoisonnement.

Le Conseil Municipal souhaite attendre les justificatifs avant de délibérer en fonction des besoins. Monsieur Gérald HOUSSEAU donne l'exemple de la M.C.J. dont il est trésorier : malgré l'absence d'activités, il y a un déficit budgétaire dû aux charges (assurance, prise en charge partielle des salaires).

Monsieur Bruno BERNARD précise que l'objectif est de maintenir une vie associative, cependant il lui semble normal que chaque association justifie de son activité avec le dernier rapport d'activité et l'état de trésorerie, pour plus de transparence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Par : 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.

DECIDE de faire un courrier de relance à chaque association afin d'obtenir leur bilan financier.

2021-042 REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ENEDIS

Le domaine public communal est occupé par des ouvrages de transport et de distribution d'électricité concédés à la Société ENEDIS. Cette occupation ouvre droit pour la Commune, dans la limite du montant du plafond prescrit par l'article R 2333-105-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à un dédommagement.

Le taux de revalorisation de la redevance pour occupation du domaine public communal et départemental par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité est de 1.4029% pour l'année 2021.

La formule de calcul s'établit comme suit : $153,00€ \times 1.4029 = 215,00€$ et le montant de la redevance

« chantiers » : 21€ soit un montant total de **236,00€ pour l'année 2021.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public de la Commune pour les ouvrages de réseaux de transport et de distribution de l'électricité.

AUTORISE Monsieur le Maire à fixer le montant de la redevance due par ENEDIS au titre de l'année 2021 à **236,00€.**

Départ de Madame Marion MERCIER à 20H20

INFORMATIONS DIVERSES :

Matériel communal :

Le Maire donne le compte rendu de la commission M.A.P.A à qui s'est réunie le 17 mai dernier. La société Loiret a obtenu le marché pour un tracteur avec équipement.

Voie Verte :

Les travaux doivent se terminer fin juin. Le Maire indique que les prestations suivantes sont à la charge de la commune :

- Terrassement
- Implantation abri (bloc sanitaire, technique et un local réparation vélos)
- Signalétique depuis le centre-bourg à la voie verte dont un plan de ville avec un maximum d'informations (commune, commerçants, monuments.....).

La Communauté de communes est chargée de l'entretien de la voie verte, une société d'élagage est mandatée pour faire le travail.

Comptage des véhicules et sécurité routière :

Le Conseil Départemental doit restituer les résultats à quelques élus. A l'issue de cette restitution, le groupe de travail « Circulation et Mobilité » se réunira pour étudier et analyser les propositions du Conseil Départemental. Les problèmes de sécurité seront abordés.

Le marquage au sol :

Monsieur Henri ROBERT explique que le conseil départemental vient de terminer les enrobés sur les routes de Bossay et va solliciter des entreprises pour le marquage au sol. M. ROBERT a également contacté une entreprise pour la réfection des passages piétons à la charge de la commune.

Locaux médicaux :

La commune réfléchit toujours à ce projet, deux études immobilières ont lieu en parallèle :

1. Le bâtiment de la communauté de communes (nombreux travaux)
2. Un bâtiment neuf dans lequel on pourrait regrouper des professionnels de santé au lotissement « La Saulaie » (subventionnable).

Un architecte du C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est contacté pour ce projet, car chaque commune est adhérente à cet organisme.

QUESTIONS DIVERSES :

Piscine :

Les travaux avancent bien, les filtres à sable sont livrés et posés mais il est possible qu'il manque du matériel. Concernant le bassin, un creusement et la réfection des joints sont nécessaires en raison des fuites d'eau. Tout ceci entraîne un retard sur la date d'ouverture de la piscine estimée aujourd'hui vers le 15 juin.

Bâtiments vétustes :

Pour la maison Zouatni rue Chaumont Patin : les services de la trésorerie peuvent demander l'ouverture de la succession.

Le conseil départemental apporte son soutien dans les démarches administratives à effectuer.

Pour la maison rue Saint Mélaïne : Le propriétaire ne répond pas et il s'avère qu'il y a un danger imminent. Des travaux d'urgence sont demandés au couvreur.

Personnel communal :

Monsieur Henri ROBERT indique que le planning des travaux prend du retard (camping, piscine, fleurissement...).

Monsieur Jean-François VÉRON note qu'il s'agit d'un problème de personnel.

Monsieur Henri ROBERT informe le conseil municipal que le concours des maisons fleuries est reconduit.

Ajout de délibérations :

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY demande si la délibération 2021-020 fera l'objet d'une nouvelle délibération lors d'un prochain conseil. Monsieur le Maire répond qu'elle ne sera pas inscrite à nouveau à l'ordre du jour, après un retrait de celle-ci.

Écoles :

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY souligne que l'école maternelle n'accueille plus les enfants âgés de deux à trois ans.

Madame Yolande DEBERNE donne des explications sur le travail effectué pour la rédaction d'une nouvelle convention en tenant compte d'un fonctionnement à réfléchir.

Tracteur tour :

Monsieur Henri ROBERT rappelle l'animation sur le marché avec des producteurs locaux fermiers qui s'est produite ce matin. Il insiste sur le fait que l'opération est à renouveler au cœur du bassin de vie, afin de mettre en valeur les 9 commerces de bouche et de permettre des échanges sur le tissu rural.

Monsieur Patrick CRON note que plusieurs producteurs se réunissent dans un local pour la vente à LESIGNY.

Circulation :

Monsieur le Maire revient sur la limitation de vitesse dans le centre-bourg. Pour être concret après la restitution de l'examen des comptages des véhicules, un groupe de travail se réunira pour s'ajuster avec le conseil départemental. Il insiste pour que cela soit conforme au code de la route, afin de pouvoir verbaliser les contrevenants.

Usine Dennerly :

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY demande quand aura lieu la visite de l'usine. Monsieur le Maire répond que la visite est faite et qu'il était le seul invité avec le propriétaire et M. VALLIER de la société TOTAL Quadran. L'objectif portait sur le projet de centrale photovoltaïque. Monsieur le Maire indique que les travaux de raccordement doivent passer sur la route de Loches pour rejoindre la zone du Rond, à cet effet Monsieur le Maire demande de patienter et attendre que les travaux soient terminés pour faire la zone piétonne sur cette route.

Médiathèque :

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY souhaite savoir si l'adhésion est gratuite à la suite de la suppression de la régie. Monsieur le Maire précise que c'est le cas en raison du faible encaissement de cotisations et espère que cela augmentera la fréquentation de notre médiathèque.

TABLEAUX DES PERMANENCES ELECTIONS

PERMANENCES POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

ELECTIONS LEGISLATIVES- 30MAI 2021**PRESIDENT**

8H - 11 H et 16H-18H 11H-16H	CHARRIER Jean-Paul THOREAU Gérard
8 H - 11 H	<u>ASSESEURS</u> PÉROT Dorothée CRON Patrick
11 H - 13 H	HOUSSEAUX Gérald MERCIER Marion
13 H - 16 H	ROBERT Henri PÉROT Dorothée
16 H - 18 H	DEBERNE Yolande JALON Benjamin

ELECTIONS LEGISLATIVES- 06 JUIIN 2021**PRESIDENT**

8H - 11 H et 16H-18H 11H-16H	CHARRIER Jean-Paul THOREAU Gérard
8 H - 11 H	<u>ASSESEURS</u> VÉRON Jean-François MERCIER Marion
11 H - 13 H	HOUSSEAUX Gérald CRON Patrick
13 H - 16 H	ROBERT Henri BERNARD Bruno
16 H - 18 H	DEBERNE Yolande BERNARD Bruno

PERMANENCES POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

BUREAU DE VOTE 20 JUIN 2021

PRESIDENT

8H – 13H	CHARRIER Jean-Paul
13H- 18H	THOREAU Gérard
8 H - 13 H	<u>ASSESEURS</u> VÉRON Jean-François CRON Patrick
13 H - 18 H	JALON Benjamin DEBERNE Yolande

BUREAU DE VOTE 27 JUIN 2021

PRESIDENT

8H – 13H	CHARRIER Jean-Paul
13H- 18H	THOREAU Gérard
8 H - 13 H	<u>ASSESEURS</u> CHEVRY Valérie BOTTEMINE Charlotte
13 H - 18 H	DEBERNE Yolande ROBERT Aurélien

PERMANENCES POUR LES ELECTIONS REGIONALES

BUREAU DE VOTE 20 JUIN 2021**PRESIDENT**

8H – 13H 13H- 18H	ROBERT Henri HOUSSEAUX Gérald
8 H - 13 H	<u>ASSESEURS</u>
13 H - 18 H	BERNARD Bruno DEBERNE Michel

BUREAU DE VOTE 27 JUIN 2021**PRESIDENT**

8H – 13H 13H- 18H	VÉRON Jean-François ROBERT Henri
8 H - 13 H	<u>ASSESEURS</u> HOUSSEAUX Gérald CRON Patrick
13 H - 18 H	BERNARD Bruno JALON Benjamin

Le conseil municipal a délibéré 7 fois- Levée de séance à 21H40.

2021-036 Retrait de la délibération n°2021-020 relative au siège du futur centre de santé de la Région-CENTRE Val de Loire
2021-037 Retrait de la délibération n° 2021-021 relative au projet de centre multisites
2021-038 Aliénation d'une partie du chemin rural n° 24 « Les Ragots » mitoyen avec Boussay
2021-039 Prise en charge des obsèques d'une personne indigente
2021-040 Adhésion à l'association « Les croqueurs de pommes de Touraine »
2021-041 Point des associations au tire de l'année 2021
2021-042 Redevance pour l'occupation du domaine public par Enedis

Noms	Signatures
------	------------

Jean-Paul CHARRIER Maire	
Gérard THOREAU Premier Adjoint	
Marie-José STAMFELJ Deuxième Adjointe	
Henri ROBERT Troisième Adjoint	
Yolande DEBERNE Conseillère municipale	
Bruno BERNARD Conseiller municipal Délégué aux finances	
Jean-François VÉRON Conseiller municipal	
Benjamin JALON Conseiller municipal	
Dorothee PEROT Conseillère municipale	
Marion MERCIER Conseillère municipale	
Charlotte BOTTEMINE Conseillère municipale	
Valérie CHEVRY Conseillère Municipale	
Mathieu BARTHÉLÉMY Conseiller Municipal	
Patrick CRON Conseiller municipal	
Gérald HOUSSEAU Conseiller Municipal	